

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 11 juillet 2012

Date de convocation : 6 juillet 2012

Nombre de Conseillers : 17

En exercice : 17 Présents : 14 Procurations : 2 Pour : Contre : Abstention :

Le 11 juillet 2012, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE,

ABSENTS : Laurent AUBUCHOU

EXCUSES: Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN, Jean-Jacques CLAVERIE à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle MONSET

Lecture du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012: adopté à l'unanimité.

1 - Exercice du droit de préemption : adopté à l'unanimité

M. le Maire informe que la propriété de M. Pierre-Louis Pétrique a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées AC 140 à 144, d'une contenance totale de 6.120 m² au prix de 225.000 €.

Après avoir exposé les arguments en faveur de la préemption (préservation du patrimoine bâti et espaces verts existants, renforcement du centre village) et indiqué que le service des domaines a estimé le bien, le conseil décide d'acquiescer à ces parcelles.

2 - Modification temps de travail : adopté à l'unanimité

L'assemblée décide de modifier le temps de travail de deux emplois permanents à compter du 1^{er} août 2012. Il s'agit de porter de 4 à 15 heures la durée de travail hebdomadaire pour un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe et de 9 à 15 heures celle pour un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

3) Location salle de réunion: adopté à l'unanimité

La salle de réunion située au rez-de-chaussée de la mairie est actuellement prêtée à des associations extérieures à la commune pour des activités lucratives. Il est donc décidé de fixer un tarif de location à 50 € par réunion. L'utilisation reste gratuite pour les associations de la commune.

4) Voirie communale 2012: adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle que le programme voirie 2012 prévoyait une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Il est décidé d'affermir la tranche conditionnelle pour un montant hors taxe de 127.095 € et de procéder à un virement de crédits de 41.000 € pris sur les « dépenses imprévues ».

Question diverses :

Les anciens jeux de l'école du Bourg ont été démontés et il est proposé par le biais d'une tombola, de les céder par tirage au sort. Le prix du billet est de 1 €.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Suite aux nouvelles dispositions concernant la collecte des déchets et à la mise en place des nouveaux circuits, la communauté de Communes du Pays de Nay va procéder à une révision des tarifs de ce service.